

Annexe V Quater du règlement 1321 / 2014 (Part CAMO) Gestion du maintien de la navigabilité

Ref. **PART-CAMO**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

✓ Pré-requis :

Aucun

👤 Personnes concernées :

Responsables impliqués dans le suivi de navigabilité d'une flotte d'aéronefs
Responsables Qualité
Auditeurs internes ou externes

➔ Objectifs :

Explorer les conditions de délivrance ou de maintien de l'agrément des organismes de gestion du maintien de la navigabilité des aéronefs suivant l'annexe V Quater (PART CAMO) introduite par l'amendement n° 2019/1383 du 8 juillet 2019 du règlement 1321/2014
Délimiter la répartition des responsabilités entre le suivi de la navigabilité et l'entretien des aéronefs
Explorer les exigences techniques du PART M sous partie G et I
Explorer les exigences de maintien de la navigabilité suivant les règles de l'EASA ainsi que les exigences pour la délivrance et la prorogation d'un CEN
Décrire les relations entre les exigences relatives au maintien de navigabilité et celles relatives à l'entretien des aéronefs

📄 Programme :

Présentation du cadre réglementaire international et européen
Identification et objectif des différentes sous-parties du PART CAMO
Présentation détaillée des exigences des sous-parties du PART CAMO et des relations existantes avec les Annexes I (PART M) et V ter (PART ML).
Présentation du manuel des spécifications de l'organisme de gestion du maintien de la navigabilité (MGN)
Le CEN - Certificat d'Examen de Navigabilité
Délivrance et prorogation du CEN

📋 Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des exercices pratiques et les retours d'expériences des participants et du formateur.
La formation est animée par un formateur :
- disposant d'une qualification spécifique de formateur Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

✓ Evaluation et validation :

Evaluation de pré-positionnement : QCM
Evaluation formative : Partage d'expérience en cours de formation
Evaluation sommative : QCM